



Communiqué de presse

Luxembourg, le 22 juillet 2021

Les institutions supérieures de contrôle de l'UE ont réagi rapidement à la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 est l'une des crises sanitaires les plus déstabilisatrices que nous ayons jamais connues. Elle a durement frappé la société, les économies et les personnes partout dans le monde. Son impact considérable sur les travaux des institutions supérieures de contrôle (ISC) de l'UE fait partie de ses nombreuses conséquences. Les ISC ont réagi rapidement et ont affecté des ressources importantes à l'évaluation et à l'audit des mesures prises en réponse à la crise. Le compendium d'audit publié ce jour par le comité de contact des ISC de l'UE donne un aperçu des travaux d'audit que celles-ci ont réalisés en rapport avec la COVID-19 avant d'en publier les résultats en 2020.

L'impact de la pandémie sur l'UE et les États membres a été considérable, perturbateur et très asymétrique. Dans les domaines de la santé publique, des activités économiques, du travail, de l'éducation et des finances publiques, le moment où il s'est fait sentir, son étendue et sa nature exacte, de même que la réponse apportée, ont été très variables au sein de l'Union, mais également au niveau régional et parfois même local.

Dans la plupart des secteurs gravement impactés par la pandémie, l'UE n'a que peu de pouvoir pour agir. Pour quelles raisons? En partie parce que la santé publique ne relève pas de sa compétence exclusive, mais aussi parce que les États membres n'étaient pas bien préparés ou ont eu du mal à aboutir dès le départ à un consensus sur une riposte commune. Faute d'une approche coordonnée, les gouvernements nationaux et régionaux ont agi chacun de leur côté au moment de prendre des mesures de prévention et de confinement, d'acheter des équipements ou de mettre en place des instruments de relance et des programmes de maintien dans l'emploi en vue d'atténuer les conséquences socio-économiques de la pandémie. Néanmoins, après un démarrage difficile, l'UE et les États membres semblent mieux coopérer pour limiter les effets de la crise.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du compendium d'audit publié par le [comité de contact](#) des institutions supérieures de contrôle de l'UE et de la Cour des comptes européenne.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

«La pandémie de COVID-19 a provoqué une crise multidimensionnelle qui a touché presque tous les domaines de la vie publique et privée», a déclaré Klaus-Heiner Lehne, le Président de la Cour des comptes européenne. «Elle aura des conséquences importantes sur nos modes de vie et de travail à l'avenir. Les virus se moquant des frontières nationales, l'UE doit se doter des moyens d'aider les États membres. Il reste à voir si nous en aurons tiré des enseignements, notamment en ce qui concerne la nécessité d'une meilleure coopération.»

Les ISC des États membres et la Cour des comptes européenne ont rapidement entrepris de nombreuses activités d'audit et de suivi. Outre les 48 audits achevés en 2020, plus de 200 autres sont toujours en cours ou programmés pour les mois à venir.

Le compendium publié aujourd'hui propose une introduction générale à la pandémie ainsi qu'un résumé de ses effets sur l'UE et sur les États membres, y compris les réponses qu'elle a déclenchées. Il s'appuie sur les résultats d'audits réalisés par les ISC de Belgique, de Chypre, d'Allemagne, de Lettonie, de Lituanie, des Pays-Bas, du Portugal, de Roumanie, de Slovaquie, de Suède et par la Cour des comptes européenne. Sur 48 rapports publiés en 2020, 17 y sont résumés. Ils couvrent cinq domaines prioritaires: la santé publique, le passage au numérique, la réponse socio-économique, les finances publiques et les risques, ainsi que la riposte générale aux différents niveaux de pouvoir.

Informations générales

Ce compendium d'audit est le produit de la coopération entre les ISC de l'UE dans le cadre du comité de contact. Il est censé servir de source d'information à quiconque s'intéresse à l'impact de la pandémie de COVID-19 et aux travaux réalisés par les ISC sur ce sujet. Il est actuellement accessible en anglais sur le [site internet du comité de contact](#) et sera également disponible par la suite dans les autres langues officielles de l'Union.

Il s'agit du quatrième compendium d'audit établi par le comité de contact. Le premier de la série, consacré au [chômage des jeunes et à leur insertion sur le marché du travail](#), a été publié en juin 2018. Le second, sur le thème de la [santé publique dans l'UE](#), est sorti en décembre 2019. Le troisième, publié en décembre 2020, portait sur [la cybersécurité dans l'UE et ses États membres](#).

Le comité de contact réunit les présidents de l'ISC de l'UE et de celles des États membres au sein d'une assemblée autonome, indépendante et apolitique. Il constitue un forum permettant d'aborder des questions relatives à l'UE qui présentent un intérêt commun. En renforçant le dialogue et la coopération entre ses membres, le comité de contact contribue à l'efficacité et à l'indépendance de l'audit externe des politiques et des programmes de l'UE.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu